

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 2427

présenté par

Mme Linkenheld, Mme Laclais, M. Laurent et M. Potier

-----

**ARTICLE 5 QUINQUIES**

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« technique »,

insérer les mots :

« , y compris architectural, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient ici de conforter le rôle d'accueil, d'information et de conseil de la plateforme, en lui confiant, en outre, les missions d'orienter éventuellement les consommateurs vers les professionnels de la maîtrise d'œuvre.